

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 22 février 2024**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27

Présent(s) : 19

Votants : 26

Le 22 février 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 février 2024, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, M. GILLE Martial, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : CHAPUS Josiane donne pouvoir à BOULIEU Anne-Marie, JOUBERT Marie-Josèphe donne pouvoir à ROGNARD Evelyne, PUYJALINET Eric donne pouvoir à GIRARDOT Clément, SOTTET Jean Dominique donne pouvoir à FAVETTA Evelyne, LAZE Gaëlle donne pouvoir à BARRAULT Claire, DENIS Pascale donne pouvoir à GAUQUELIN Françoise, SOLARI Charles donne pouvoir à ROTHEA Céline.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M GAUFRETEAU Philippe.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

N°12-2024 – Actualisation du programme Salle Saint Jean / Anneau historique

Rapporteur : M. Jean Marc BUGNET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°26-2021 du 6 mai 2021 et n°26-2022 du 12 mai 2022 arrêtant les programmes pluriannuels de travaux et demandes de subventions d'équipement,

Vu la programmation pluriannuelle d'investissements, présentée lors des rapports d'orientations budgétaires,

M. BUGNET expose que la réponse aux différentes dotations et appels à projets suppose une délibération préalable pour autoriser Mme le Maire à solliciter les différents financeurs.

S'agissant spécifiquement de la salle Saint Jean, dans le cadre du projet de l'anneau historique, et au regard notamment des problématiques inflationnistes sur les matériaux, le coût prévisionnel de ce programme subit une hausse sensible.

Ainsi, lors de la dernière actualisation votée en date du 12 mai 2022, le montant estimatif était de 703 551 € HT travaux et MOE comprise (657 720 € part travaux), auquel s'ajoute 150 000 € de charge foncière.

Des actualisations ont été réalisées sur la base du retour de consultation des marchés de travaux de réhabilitation (DCE2) menée par RHONE HABITAT-2 FLEUVES (ex-OPAC DU RHONE).

Le coût estimatif à jour est désormais le suivant, en incluant la part foncière :

- Charge foncière : 157 639 € HT
- Travaux : 837 912 € HT (+ 30% par rapport à l'estimation 2022) en intégrant aléa et la quote part de travaux en commun. Cette hausse est liée autant à une évolution des coûts matériaux qu'aux adaptations techniques sollicitées.
- Frais d'honoraires : 134 799 € en incluant toutes les charges connexes (moe, OPC, quote part frais de la maîtrise d'ouvrage déléguée)

Détail :

VIR SALLE COMMUNALE	
	Montant €HT
TRAVAUX	
CONSTRUCTION	774 875 €
TRAVAUX COMMUNS (bassin E.P. transfo. silo)	8 980 €
ALÉAS (7%)	54 057 €
TOTAL HT	837 912 €
HONORAIRES	
MAITRE D'OEUVRE	45 382 €
MAITRE D'OEUVRE avenant 5%	3 467 €
OPCu	3 152 €
OPC	2 850 €
SPS	1 018 €
CT	6 224 €
ASSURANCE DO	9 426 €
MAITRISE D'OUVRAGE	53 921 €
DIAG - FAISA	1 831 €
JURIDIQUE (référé, et fais divers)	7 508 €
TOTAL HT	134 799 €
FRAIS DIVERS	
Annonces légales / Communication / Panneaux chantiers	2 000 €
TOTAL HT	2 000 €
CHARGE FONCIERE	
Acquisition terrain + fais	134 272 €
TAXE D'AMENAGEMENT	15 000 €
TAXES PRE	1 377 €
GEOTECHNICIEN	2 340 €
CONCESSIONNAIRES	2 000 €
GEOMETRE	2 650 €
TOTAL HT	157 639 €
TOTAL HT OPERATION	1 132 350 €

Le montant se porte désormais à **1 132 350 €**

Il est donc nécessaire d'actualiser le plan de financement et d'autoriser Mme le Maire à solliciter des aides complémentaires :

- VILLE DE MILLERY / fonds propres : 377 932 € HT soit 33,43 %
- ETAT / DETR : 204 250 € HT notifiés par arrêté n°2021-217 du 26/08/2021 soit 25,13%
- REGION / CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA CCVG : 213 000 € HT pré-notifiés en date du 10/04/2023 soit 26,21 %
- FONDS EUROPEEN / CONTRAT FEDER : 335 168 € HT, soit 29,65%.

Pour finaliser le montage des dossiers de soutien de la Région mais également des fonds européens, dont le dépôt doit coïncider avec la connaissance des montants de travaux définitifs, il est donc nécessaire de valider le programme et le plan de financement.

A titre indicatif, le nouveau rétroplanning est le suivant :

- Notification marchés de travaux : printemps 2024
- Démarrage de l'opération : mai 2024
- Livraison : T4 2025-T1 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'actualisation du programme « Salle Simon Saint-Jean » pour porter son enveloppe financière à 1 132 350 € HT,**
- **D'APPROUVER le plan de financement et d'arrêter les modalités de financement de ce programme,**
- **D'AUTORISER Madame le maire à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention d'un montant de 213 000 € au titre du contrat de territoire de la CCVG,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter auprès du fonds européen FEDER une subvention la plus élevée possible pour l'exercice 2024 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer toute conventions et arrêtés attributifs nécessaires au versement par les financeurs de ces différentes subventions,**
- **D'INDIQUER qu'il n'y a à ce jour pas de commencement de ces différents programmes de travaux.**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance

GAUFRETEAU Philippe